JOURNAL OFFICIEL



DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

MÉMORIAL B

N° 3539 du 27 novembre 2018

Arrêté ministériel du 11 octobre 2018 relatif au plan de gestion Natura 2000 du site « Grosbous - Neibruch ».

La Ministre de l'Environnement,

Vu les articles 2, 34, 35 et 37 de la loi du 18 juillet 2018 concernant la protection de la nature et des ressources naturelles ;

Vu le règlement grand-ducal du 6 novembre 2009 portant désignation des zones spéciales de conservation;

Vu la décision du Gouvernement en conseil du 13 janvier 2017 relative au plan national concernant la protection de la nature 2017-2021 et ayant trait à sa première partie intitulée « Stratégie nationale Biodiversité » :

Vu le plan de gestion pour parties des districts hydrographiques internationaux du Rhin et de la Meuse situées sur le territoire luxembourgeois ainsi que du programme de mesures y afférent tel qu'approuvés par le Gouvernement en conseil en date du 16 mars 2018 ;

Vu l'avis du Conseil supérieur pour la protection de la nature et des ressources naturelles ;

Arrête :

Art. 1er.

Est arrêté le plan de gestion « Grosbous - Neibruch » concernant la zone spéciale de conservation « Grosbous - Neibruch », codée LU0001010, qui figure en annexe.

Art. 2.

L'arrêté ministériel du 24 août 2018 relatif au plan de gestion Natura 2000 du site « Grosbous - Neibruch » est abrogé.

Art. 3.

Le présent arrêté, ainsi que le plan visé à l'article 1er et ses annexes seront publiés au Journal officiel du Grand-Duché de Luxembourg et sur un site électronique installé à cet effet.

Luxembourg, le 11 octobre 2018. *La Ministre de l'Environnement*,

Carole Dieschbourg

Annexe I

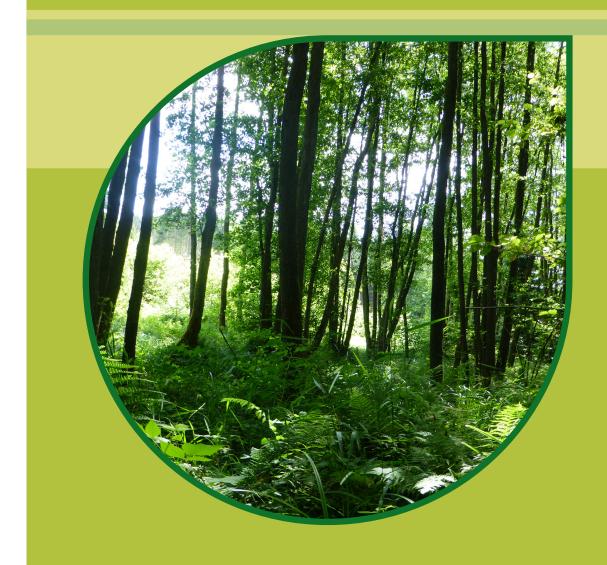
Plan de gestion Natura 2000 « Grosbous - Neibruch » relatif à la zone spéciale de conservation « Grosbous - Neibruch » LU0001010

Période 2018-2027 Version 1.2

Plan de Gestion Natura 2000

«Grosbous Neibruch»

pour la zone: LU0001010 « Grosbous Neibruch »







1 Cadre et période de validité du plan de gestion

Le présent plan de gestion concerne la Zone Spéciale de Conservation (ZSC) « Grosbous - Neibruch » (LU0001010). Il précise les objectifs de conservation à long terme et identifie et hiérarchise des zonages à enjeux spécifiques. Les pressions, risques et menaces principaux, susceptibles d'affecter les objectifs de conservation de la zone y sont repris. Ce plan retient des objectifs opérationnels déclinés en mesures quantifiées pour une durée de 10 ans (2018-2027). Dans ce qui suit, le « site » désigne la surface couverte par le présent plan de gestion, dans ce cas-ci il y a une zone Natura 2000 concernée.

Code	Nom	Туре	ha	% total
LU0001010	Grosbous - Neibruch	ZSC	18,6 ha	100,00%
Total			18,6 ha	

2 Description du site et intérêts principaux

Le site avec une surface totale de 18,6 ha, couvre les parcelles le long de la Wark entre Grosbous et Grevels. La zone ne consiste pas un territoire cohérent, mais est composé de différents parcelles, séparées géographiquement. En total les forêts couvrent presque 14 ha, les milieux ouverts représentent 4,6 ha. Le site abrite 9 types d'habitats de l'annexe I dont trois habitats prioritaires. La présence de la Wark a fortement influencé le développement de ces biotopes extraordinaires et rares au Luxembourg. Pour ces raisons, les forêts alluviales et les boulaies à sphaignes sont l'intérêt principal du site.

Le substrat géologique est constitué par des schistes compacts, grossiers, mal stratifiés, avec de rares bancs de grès argileux, des grès de Voltzia et des conglomérats de base avec cailloutis et graviers résiduels du grès à Voltzia, recouverts de fonds alluviaux en fond de vallée. Les sols dominants sont du type limono- et argilo-caillouteux à charge de galets quartzitiques.

Une analyse de l'occupation du sol montre que la majeure partie du site est couverte à trois quarts par des forêts, dominée par la hêtraie à Luzule (+-70%). Les prairies humides occupent avec 3,5 ha environ 20% de la zone.

3 Evaluation de l'état de conservation des habitats et espèces

a) Habitats

	Habitats communautaires et biotopes nationaux du milieu ouvert		Etat de conservation (%)				
		Surface (ha)	Au r	Au niveau			
Code	Nom	-	Α	В	С	national	
3260	Végétation flottante de renoncules des rivières submontagnardes et planitaires	Evaluation 2018-2019		100%		U2	
6430	Mégaphorbiaies hygrophiles des cours d'eau et lisières forestières	0,36	100%			U1	
7140	Tourbières de transition et tremblantes (inclus dans le BK11 cartographié)				100%	U2	
91D0*	Boulaie pubescente tourbeuse	0,33		100%		U2	
91E0*	Forêts alluviales résiduelles	2,29		100%		U2	
BK11	Friches humides, marais des sources, bas marais et végétation à petites Laîches	2,8	63%	37%			
BK12	Cour d'eau permanent	0,17	20%	80%			
BK05	Sources	1 source	100%				
9110	Hêtraies du Luzulo-Fagetum	7,3	100%			FV	
BK13	Futaies feuillues contenant plus de 50% d'essences feuillues	3,19	9%	91%			

A: très bon; B: bon à moyen; C: médiocre à mauvais

FV : favorable ; U1 : non favorable inadéquat ; U2 : non favorable mauvais ; XX : inconnu

^{« * »} signifie habitat prioritaire

b) Espèces

Espèces d'intérêt com	munautaire ou national	Habitats Ann. II	Habitats Ann. IV	Habitats Ann. V	Oiseaux Ann. 1	Oiseaux Art. 4.2	Seaux Art. Art. Art. 4.		de conservation au au national
Nom français	Nom allemand	Dir.	Dir.	Dir.	Dir.	Dir.		Tendance	Etat d nivea
Arnica des montagnes	Echte Arnika			•			< 50 individus		U2

Grosbous-Neibruch est un site historique de l'Arnica des montagnes (liste rouge -« critically endangered). L'espèce a été réintroduite par des plantations pendant le projet-LIFE Borstgrasrasen. La plantation se situe dans la zone des biotopes BK11 et 7140.

4 Objectifs à long terme

Les objectifs à long terme se réfèrent à une période de 30 ans.

Priorité (PR)	Potentiel de développement (PD)
Enjeu de l'habitat/espèce pour le site	A – maintien
A – très haute	B – maintien et amélioration
B – haute	C – amélioration
C – moindre	
D – indicateur	Objectifs biologiques sur 30 ans (OB)
() – actuellement non présent / confirmé, mais à restaurer à long terme	, , ,

Objectifs à long terme "Plaine alluviale"

- Amélioration de la qualité hydromorphologique de la Wark en améliorant et restaurant une dynamique naturelle de la plaine alluviale avec des surfaces inondables et des forêts alluviales
- Création de dépressions humides, enlèvement de drainages existants et abandon de l'entretien des drainages

Habitats et Espèces	PR	PD	ОВ	Commentaires
7140 – Tourbières de transition	А	С		Restauration et amélioration notamment de prairies humides (7140/BK11) et amélioration de la population de l'Arnica des montagnes.
91D0* - Boulaie pubescente tourbeuse	А	В	1 ha	Maintien dans un état de conservation favorable la Boulaie pubescente. Maintien des conditions hydriques de l'habitat.
3260 - Cours d'eau Wark et affluents	В	A		Amélioration de la qualité de l'eau pour concourir à l'objectif « bon état écologique des milieux aquatiques » conformément aux objectifs de la Directive Cadre – Eau (DCE).
91EO* - Forêts alluviales résiduelles	В	Α	4 ha	Maintien dans un état de conservation favorable et restauration des forêts alluviales potentielles.
6430 - Mégaphorbiaies hydrophiles d'ourlets planitiaires	В	А	/	Maintien dans un état de conservation favorable les Mégaphorbiaies hydrophiles d'ourlets (9430).

Objectifs à long terme « Forêts»

- Maintien et extension surfacique de la futaie feuillue mélangée présentant des strates herbacée et arbustive claires
- Maintien et amélioration de corridors biologiques et d'habitats d'espèces

9110 - Hêtraies du Luzulo- Fagetum	С	В	/	Maintien dans un état de conservation favorable des Hêtraies du Luzulo-Fagetum (9110) Maintien dans un état de conservation favorable des autres forêts feuillues en futaie et des Chênaies sessiliflores mélangées en futaie
---------------------------------------	---	---	---	---

5 Pressions, risques et menaces

Le tableau suivant reprend les pressions, risques et menaces qui entraînent ou pourraient entraîner la détérioration d'habitats respectivement la perturbation d'espèces cibles.

Code	Pressions, risques et menaces sur les différents « enjeux » du site LU0001010	Plaine alluviale	Forêts
A02.01	 Intensification des pratiques agricoles (engrais, pesticides, amendements, Réensemencement des prairies et sursemis) 	Х	
A02.03	Changement des prairies en labour	Х	
A07	Pesticides (herbicides, rodenticides, insecticides, fongicides)	Х	Х
A08	Fertilisation à moins de 10 mètres des cours d'eau	Х	
B01/ K02	Plantation des forêts dans les prairies	X	
B02	Gestion des forêts inadaptées		X
B02.02	Coupes rases > 0,5 ha	X	X
D01	Agrandissement ou création de nouveaux chemins	X	X
E04	Constructions (sauf abris légers agricoles ou forestiers)	Х	
F03.01.01	Pression due au gibier	Х	X
H01.06	Eaux insuffisamment épurées des habitations avoisinantes, notamment en amont	Х	
H06.02	Pollution lumineuse	X	X
101	Prolifération de plantes invasives	X	
J02.05	Changement du régime hydrique	X	X
J02.07	Curage, drainage et entretien de drainages existants	X	X

6 Zonages et objectifs opérationnels

a) Les zonages

Lors de l'élaboration du plan de gestion, différentes zones paysagères ont été identifiées. Ces zonages sont définies par :

- un voisinage de certains types d'habitats
- la présence d'espèces qui occupent des habitats similaires
- une exploitation ou une gestion comparable
- des menaces semblables
- un potentiel de développement analogue.

Pour l'ensemble des sites Natura 2000 au Luxembourg, ces zonages ont été subdivisés en 3 sous-zonages classés en priorités (ZX1 : très prioritaires, ZX2 : prioritaires et ZX3 : moins prioritaires) qui ont des objectifs semblables.

Ces zonages définissent des entités paysagères pour lesquelles des objectifs à long terme (OLT) peuvent être formulés. Pour le site « Grosbous - Neibruch », les zonages suivants ont été identifiés :

Zonage	Description
ZPA1	Zonage plaine alluviale : zonage regroupant les cours d'eau, les prairies, les tourbières
ZPAI	boisées et les forêts alluviales (existantes et potentielles)
ZF3	Zonage Forêts

MÉMORIAL B - 3539 du 27 novembre 2018

b) Les objectifs opérationnels

		Mesures opérationnels : Plaine alluviale	Objectif	Priorité
	1.	Rétablir la continuité écologique de la Wark pour les poissons	1 barrage	2
	2.	FS : Expansion des forêts alluviales par succession naturelle/ évolution libre	2,5 ha	1
ZPA1	3.	FP : Expansion des forêts alluviales par succession naturelle/ évolution libre (Participation à un programme « biodiversité »)	0,3 ha	2
	4.	Fauchage et débroussaillage des biotopes BK11, 7410 et 6430 avec des mesures traditionnelles	4,6 ha	2
alluviale	5.	Enlèvement des dépôts argileux et des restes des infrastructures de l'ancienne carrière	0,1 ha	3
Plaine a	6.	Enlèvement successif de la forêt de résineux adjacent à l'habitat 91D0*	0,3 ha	2
Pa	7.	Expansion de l'habitat 91D0* actuellement 0,3 ha par succession naturelle/ évolution libre	0,5 ha	1
	8.	Achat pour sécuriser les forêts habitats prioritaires 91E0*	0,25	3
	9.	Elargissement de la zone afin d'établir une continuité du site		2

	Mesures opérationnels : Forêts	Objectif	Priorité
က္	10. Augmentation et adaptation du plan de tir minimal aux objectifs de conservation des habitats		3
ZF3	11. Expansion de l'habitat 9110 / Elargissement de la zone		2

FS = forêt soumise ; FP = forêt privée

7 Annexes - Table des cartes

Annexe 1 « Aperçu général »

Annexe 2 « Habitats et biotopes »

Annexe 3 « Espèces prioritaires »

Annexe 4 « Zonages »

Annexe 5 « Evaluation hydromorphologique »

